

COVID-19



PERTE DES EVS EN ACTIVITÉ PARTIELLE - TICKETS RESTAURANTS - KM VOITURE PERSONNELLE L'UNSA-FERROVIAIRE REVENDIQUE POUR VOUS !

Paris, le 30 avril 2020

L'**UNSA-Ferroviaire** se félicite d'avoir obtenu le maintien de la rémunération, quelle que soit l'absence liée au COVID-19 et en cas d'activité partielle. Pour autant, les EVS à taux journaliers ou horaires liés à l'utilisation du salarié, telles que l'indemnité de travail de nuit ou du dimanche et les diverses allocations, généralement liées à des déplacements et frais qui n'interviendront pas, ne sont pas maintenus.

Cette perte d'EVS est un manque à gagner qui peut s'avérer important selon l'activité habituelle du salarié et l'**UNSA-Ferroviaire** revendique l'attribution d'une indemnité spécifique compensant cette perte.

L'Entreprise répond en partie à notre revendication en mettant en place, dans le cadre de l'activité partielle, un mécanisme de calcul pour garantir à minima 70% de ce que le salarié percevait en brut, soit traitement + indemnité de résidence (ou salaire) + prime de travail (ou de traction) + indemnités fixes mensuelles + **indemnités de travail de nuit ou du dimanche, dès lors qu'elles rémunèrent la prestation de travail effectuée par l'agent + indemnités versées en contrepartie de l'accomplissement d'une tâche spécifique.**

Pour ce faire, la Direction va mettre en place un contrôle individualisé des situations, tenant compte des écarts constatés et versera **une indemnité complémentaire de garantie de maintien de salaire** pour les salariés concernés.

Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, il s'agit d'une avancée insuffisante au regard de nos revendications : la base de 70% est trop faible au regard de la perte des EVS et des difficultés économiques que cela engendre pour certains salariés.

L'**UNSA-Ferroviaire** sera vigilante sur ce contrôle individualisé et demande un renfort des Ressources Humaines pour ne pas surcharger les services.

L'UNSA-Ferroviaire prend acte de cette décision de l'Entreprise mais continue de revendiquer une meilleure prise en compte de la perte des EVS !

Rappel des autres revendications de l'**UNSA-Ferroviaire**

- attribution de 3,50 euros (équivalent de la part employeur des tickets-restaurant) à tous les salariés reprenant le travail en présentiel et n'ayant pas accès à leur restaurant d'entreprise habituel qui reste fermé
- remboursement des kilomètres en voiture personnelle imposés aux agents et dus à l'absence de transport en commun

Après la crise ...

Comme nous ne passerons pas de la nuit au jour, la reprise progressive de l'activité économique et le traitement de la crise qui l'accompagnera exigent que nous pensions en parallèle les solutions de la reprise et les fondements du monde d'après.

Capital Humain

Transition Écologique

Sécurité Ferroviaire

Petites Lignes

Fret Ferroviaire

Dialogue Social

Après la crise, un monde à repenser

